

Commissaire enquêteur  
M. Gilles ROPERS

**Enquête publique relative au projet de création d'une  
Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL)  
dans le golfe de Lava, sur la commune d'Appietto .**

**CONCLUSIONS MOTIVEES**

Février 2022

## Table des Matières

|   |   |
|---|---|
| <b>1. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE</b> .....   | 3 |
| 1.1. Le projet objet de l'enquête .....   | 3 |
| 1.2 Rappel de la procédure de l'enquête .....   | 3 |
| <b>2. RAPPEL DES OBSERVATIONS FORMULEES ET DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES</b> ..... | 3 |
| 2.1 Les observations formulées.....   | 3 |
| 2.2 Les avis des institutions consultées .....  | 3 |
| <b>3. CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</b> .....                                    | 4 |

## **1. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **1.1. Le projet objet de l'enquête**

Cette enquête publique a été diligentée pour présenter le projet de création d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers dans le golfe de Lava, sur la commune d'Appietto .

### **1.2 Rappel de la procédure de l'enquête**

Cette enquête a fait suite une délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) du 23 juillet 2020 dans le cadre d'un transfert d'une compétence facultative , approuvée par une délibération de la commune d'Appietto le 28 aout 2020 .

Par une lettre enregistrée au Tribunal administratif de Bastia en date du 14 octobre 2021 , Monsieur le préfet de la Corse du sud a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet un projet de création d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers dans le golfe de Lava, sur la commune d'Appietto.

Elle s'est déroulée du lundi 03 décembre 2021 à 9 h au vendredi 17 décembre 2021 à 16 h 30 soit 15 jours consécutifs.

Quatre permanences (11 heures 30 ) ont été assurées par le commissaire enquêteur.

## **2. RAPPEL DES OBSERVATIONS FORMULEES ET DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

### **2.1 Les observations formulées**

L'enquête publique a généré 30 observations, toutes enregistrées sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations ont été recensées et analysées par le commissaire enquêteur dans le procès-verbal annexé au rapport d'enquête publique.

### **2.2 Les avis des institutions consultées**

Les avis des personnes publiques associées étaient jointes au dossier d'enquête :

La DREAL et la DDTM ont émis un avis positif au projet avec la demande qu'une étude d'insertion paysagère soit réalisée et que leurs préconisations environnementales soient inscrites dans la convention d'occupation du domaine maritime .

Ces avis ont été recensés et synthétisés par le commissaire enquêteur dans le rapport d'enquête publique.

### **3. CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Comme je l'ai évoqué dans mon rapport, l'objet de cette enquête concerne le projet de création d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers dans le golfe de Lava, sur la commune d'Appietto .

#### **Sur le plan réglementaire :**

Je constate que le dossier soumis à enquête publique est complet ; Il comprend :

Pièce n°1 : Arrêté préfectoral N°R20-2021-11-15-00001 du 15 novembre 2021 portant ouverture d'une enquête publique

Pièce n°2 : Avis d'enquête publique

Pièce n°3 : Délibération de la CAPA

Pièce n°4 : Délibération de la commune d'Appietto

Pièce n°5 : Le dossier de demande AOT

Pièce n°6 : L'évaluation environnementale

Pièce n°7 : Les échanges DPM / CAPA

Pièce n°8 : Les avis des Personnes Publiques Associées

Pièce n°9 : L'avis de la commission Nautique Locale

#### **Sur le fond du projet :**

En premier lieu, je souhaite soulever les points forts et les points faibles dans lesquels je préciserez mes éventuelles recommandations et réserves, pour enfin donner mon avis sur ce projet de création d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers dans le golfe de Lava, sur la commune d'Appietto .

#### **Les points forts du projet de ZMEL :**

Le projet correspond bien à une amélioration de la situation environnementale du port provençal .

L'enlèvement préalable des installations actuelles et la pose de mouillages étudiés qui tiennent compte de la protection de la biodiversité marine est un progrès .

Le projet correspond bien aux engagements :

- ✓ Du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) chapitre 6 du PADDUC .
- ✓ Du Pôle d'Excellence Nautisme et Plaisance CAPNAUTIC, mené par la collectivité de Corse .
- ✓ Au programme d'aide la plaisance et au nautisme initié par l'office de l'environnement de la Corse .

#### **Les points faibles du projet de ZMEL :**

Le Procès-verbal de synthèse fait ressortir à partir des observations déposées , une demande forte sur les points suivants du dossier :

- ✓ Les conditions d'attribution des mouillages .
- ✓ Le coût du service .
- ✓ La composition du service proposé ( navette , horaires , durée de la saison , ect ... ) .

- ✓ Le mode de gestion du service choisi .
- ✓ La prise en compte des professionnels .

La plupart des questions évoquées dans les observations ont fait l'objet de réponses adaptées par le maître d'ouvrage dans le procès-verbal de synthèse .

Reste principalement la question du coût et du contenu du service pour l'utilisateur qui ne sont pas réglés pour l'instant .

Ce point reste important pour le public qui semble adhérer au progrès environnemental représenté par le projet mais qui s'inquiète du montant qu'il devra payer pour un service qu'il avait jusqu'à présent quasi gratuitement .

Le coût du service n'est pas connu , mais néanmoins je pense qu'une action informative et pédagogique pour accompagner le projet sera indispensable auprès du public .

Par ailleurs il me semble dommage que le projet ne s'inscrive pas dans une opération plus ambitieuse pour protéger et faire découvrir respectueusement le site remarquable du Golfe de Lava.

Ce sera peut-être une prochaine étape pour le maître d'ouvrage .

### **Conclusions motivées**

Au vu de ces différents éléments, je suis en mesure d'émettre un **avis favorable** au projet de création d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers dans le golfe de Lava, sur la commune d'Appietto avec trois remarques :

- ✓ Que soit pris en compte l'étude d'intégration paysagère demandé dans les avis de la DREAL et de la DDTM .
- ✓ Que les préconisations environnementales indiquées par la DREAL et la DDTM soient inscrites dans la convention d'occupation temporaire du domaine public maritime.
- ✓ Que soient définies les conditions tarifaires du service pour les usagers dans les meilleurs délais .

**Fait à Ajaccio, le 04 février 2022**

**Le commissaire Enquêteur  
Gilles Ropers**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gilles Ropers', written in a cursive style.